



**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-35004**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, qu'à la séance ordinaire du 4 septembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **DEMANDE 2018-35004**

#### **NATURE DE LA DEMANDE**

- 1) Autoriser qu'un bâtiment principal existant, dont l'usage commercial a cessé, puisse conserver une superficie au sol de 60.50 mètres carrés au lieu de la superficie minimale exigée de 70.00 mètres carrés, afin de le convertir en habitation unifamiliale isolée ;
- 2) Étant donné l'éloignement du bâtiment principal de la voie publique, autoriser qu'un garage résidentiel projeté soit implanté en cour avant, au lieu d'être en cour latérale arrière ;
- 3) Autoriser que la superficie au sol dudit garage soit de 66.89 mètres carrés, dépassant ainsi de 6.39 mètres carrés la superficie au sol du bâtiment principal existant ayant 60.50 mètres carrés.

#### **RAISON**

Le demandeur veut donner un plus bel aspect au site qui serait plus pratique pour l'usage résidentiel. Cela permettrait de conserver l'espace arrière pour un usage plus récréatif, convivial avec espace jardin.

Avec la distance éloignée du bâtiment existant de la rue, l'emplacement projeté à l'avant du garage faciliterait la gestion de la neige. Cela donnerait aussi un cachet particulier et permettrait d'éviter d'enlever une partie de la pelouse s'il était construit à l'arrière.

#### **RÈGLEMENT ET ARTICLE**

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

Zonage no. 2009-03

Articles 6.2, 7.4.1 et 7.4.2

Usage destiné : Résidence unifamiliale et garage résidentiel.

#### **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Lot 7, subdivision 12 (5 679 901), canton Tessier, Rang NE, Saint-René-de-Matane

167, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

Zone 27-C

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**, ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'août 2018.

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière,

  
Yvette Boulay, DMA